PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL PERMANENT DU 12 AVRIL 2022

Le Conseil permanent s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, 15 avenue Foch à Bayonne, le mardi 12 avril 2022 à 18 heures, sur invitation, en date du 6 avril 2022, adressée par Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président, et affichée le 6 avril 2022. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de l'Agglomération.

PRESENTS :
ALLEMAN Olivier (à compter de l'OJ N°7) ; ALZURI Emmanuel (à compter de l'OJ N°4) ; ARAMENDI Philippe ; AROSTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°5) ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°23) ; CHAZOUILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N°3) ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena (jusqu'à l'OJ N°16) ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba (jusqu'à l'OJ N°35) ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°31) ; GASTAMBIDE Arño ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland (jusqu'à l'OJ N°38) ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique (à compter de l'OJ N°4) ; IHIDOY Sébastien ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Jean-Pierre ; IRIGOYEN Jean-François ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°16) ; LAUQUÉ Christine ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles (jusqu'à l'OJ N°28) ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence (jusqu'à l'OJ N°41) ; SANSBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°41).

ABSENTS OU EXCUSES :
ALDANA-DOUAT Eneko ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; DAGORRET François ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; INCHAUSPÉ Laurent ; IRIART Alain ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; KAYSER Mathieu ; LACOSTE Xavier ; LASSERRE Marie ; MIALOCQ Marie-Josée ; OLIVE Claude ; SERVAIS Florence ; UGALDE Yves.

PROCURATIONS :
DAGORRET François à NADAUD Anne-Marie ; ERREMUNDEGUY Joseba à ETCHEGARAY Jean-René (à compter de l'OJ N°36) ; IRIART Alain à ETXELEKU Peio ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à IPUTCHA Jean-Marie ; LACOSTE Xavier à NADAUD Anne-Marie ; LASSERRE Marie à BERTHET André ; MIALOCQ Marie-Josée à FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°31) ; OLIVE Claude à BLEUZE Anthony ; SERVAIS Florence à DEQUEKER Valérie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Alexandra BOUR.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H00.

Modalités de vote : vote à main levée.

OJ N°1 – Administration générale.
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil permanent du 15 mars 2022.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil permanent du 15 mars 2022.*
Y a-t-il des observations, demandes d'ajustements sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 62 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°2 - Administration générale.
Attribution d'une aide d'urgence au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales pour l'opération " Action Ukraine - soutien aux victimes du conflit ".

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY donne lecture du rapport.
Il rappelle que le principe de ce soutien avait d'abord été validé en Conseil communautaire du 5 mars 2022 ; puis que le montant de l'aide avait été fixé, après échanges, lors de la séance du Conseil permanent du 15 mars 2022.
Il souligne qu'il s'agit-là d'entériner ce soutien, comme l'ont également fait le Département des Pyrénées-Atlantiques, les communes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau, Hendaye et d'autres.

Le Conseil permanent est invité à attribuer une aide d'urgence de 100 000 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales pour l'opération « Action Ukraine – soutien aux victimes du conflit ».

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 62 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°3 - Administration générale.
Appel d'offres pour la réalisation du magazine d'information de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à autoriser Monsieur le Président à engager une consultation des entreprises pour la réalisation du magazine d'information de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 61 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (HIRIGOYEN Roland)

Arrivées de Messieurs Emmanuel ALZURI et Dominique IDIART.
Départ de Monsieur Edouard CHAZOUILLERES.

OJ N°4 - Administration générale.
Avenant n°1 de prorogation de la convention conclue avec le Cerema pour la création d'une base de données accessibilité.

Rapporteur : Monsieur Daniel OLÇOMENDY.

Monsieur Daniel OLÇOMENDY : *« Milesker Lehendakari Jauna. Gau on deneri, Adishats, Bonjour à toutes et tous ».*

Monsieur Daniel OLÇOMENDY explique qu'il s'agit, par ce partenariat avec le Cerema, de faire en sorte que les personnes en situation de handicap (mais pas seulement) puissent avoir une connaissance de ce qui se passe sur le Pays Basque en termes d'ERP, mais également pour tout ce qui concerne la chaîne de déplacement. Il précise que cela touche donc à la mobilité, à la voirie et au bâti.
Il relève que l'expertise dont dispose la Communauté d'Agglomération en matière d'accessibilité est telle qu'elle contribue aux standards permettant d'analyser comment cette base peut être reçue, afin que demain, il soit possible de disposer d'outils sur toute la chaîne de déplacement. Il souligne que les quinze communes du territoire de plus de 5 000 habitants, disposant d'une Commission Communale d'Accessibilité, sont également impliquées dans le déploiement de ce dispositif et il les remercie pour leur engagement.

Il donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2023, de la convention conclue avec le Cerema pour la création d'une base de données accessibilité ;
- approuver les termes de l'avenant n°1 correspondant, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 60 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 3 (GASTAMBIDE Arño ; HIRIGOYEN Roland ; IRIART Jean-Pierre)

Arrivée de Madame Maider AROSTEGUY.

OJ N°5 - Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne.
Programme européen ELENA 2022-2024 - "Transition Energétique du Patrimoine Public d'Iparralde". Appel d'offres portant réalisation d'études de faisabilité (technique et financière) solaire photovoltaïque sur les bâtiments (axe 2 du programme).

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA.

Madame Martine BISAUTA rappelle quelques éléments de contexte : le programme ELENA est un programme soutenu par la Banque Européenne d'Investissement et la Commission Européenne ; au titre de ce programme, la Communauté d'Agglomération bénéficie pour 3 ans d'une subvention d'1,8 M d'€ et de trois postes. Ce programme repose sur un engagement à hauteur de 45 M d'€ pour la Communauté d'Agglomération et ses partenaires. Le partenariat s'organise avec de 67 communes, trois bailleurs sociaux, le Syndicat des Mobilités et la Commission Syndicale d'Oztibarre. La Communauté d'Agglomération Pays Basque est l'unique communauté d'agglomération de l'hexagone à avoir intégré ce programme aux côtés de Régions et Métropoles. Elle donne ensuite lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à autoriser Monsieur le Président à lancer, dans le cadre de la réalisation de l'axe 2 du programme ELENA 2022-2024 - « Transition Énergétique du Patrimoine Public d'Iparralde - TEPPI », selon la procédure de l'appel d'offres, une consultation des entreprises pour la réalisation d'une étude de faisabilité (technique et financière) solaire photovoltaïque sur les bâtiments des partenaires du programme ELENA TEPPI, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 63 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (FONTAINE Arnaud)

OJ N°6 - Action territoriale. Montagne Basque.
Animation du programme Leader Montagne basque pour l'année 2022. Validation du plan de financement et sollicitation de subventions auprès de partenaires.

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver le budget et le plan de financement prévisionnels de l'animation-gestion du programme Leader Montagne basque pour l'année 2022 ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers (FEADER/Europe, Région, Département) et signer tout document relatif aux demandes de subventions.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 63 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (FONTAINE Arnaud)

Arrivée de Monsieur Olivier ALLEMAN.

OJ N°7 - Action territoriale. Pôles territoriaux.
Restauration du château de Gramont à Guiche. Convention de financement avec la Fondation du patrimoine.

Rapporteur : Madame Muriel HOUET donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver les termes de la convention de financement entre la Fondation du patrimoine et la Communauté d'Agglomération Pays Basque, en vue de la restauration du château de Gramont à Guiche ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions, demandes d'intervention sur ce rapport?*

Monsieur Jean-Yves BUSSIRON : *Certains d'entre vous m'ont demandé « comment la commune de Guiche a pu obtenir ces financements ? ». Cela s'explique par le fait que le responsable de Total est originaire de Guiche.*

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 64 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (FONTAINE Arnaud)

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY précise que s'agissant du point suivant (Point n°8), celui-ci est reporté à la séance ultérieure afin d'être reprécisé.

OJ N°8 - Enseignement supérieur, recherche et formation.
Désignation des lauréats de l'Appel à Initiatives de Recherche collaborative d'excellence 2022.

Retiré de l'ordre du jour.

OJ N°9 - Enseignement supérieur, recherche et formation.
Désignation des lauréats de l'Appel à Initiatives Etudiantes 2022.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIERE donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité, dans le cadre de l'Appel à Initiatives Etudiantes 2022, à accorder son soutien pour un montant total de 23 490 €.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 64 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (FONTAINE Arnaud)

OJ N°10 - Enseignement supérieur, recherche et formation.
Centre de Formation d'Apprentis. Accréditations au titre à finalité professionnelle de "Serveur" et au certificat de qualification professionnelle de "Maître d'Hôtel".
Complément à la délibération n°7 du Conseil permanent du 15 mars 2022.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIERE donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver, dans le cadre de la convention d'habilitation triennale en cours avec CERTIDEV pour le compte du Centre de Formation d'Apprentis, les deux accréditations complémentaires concernant le titre à finalité professionnelle de « Serveur » et le certificat de qualification professionnelle de « Maître d'Hôtel » ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'annexe à la convention correspondante.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 64 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (FONTAINE Arnaud)

OJ N°11 - Développement économique.
Dispositif d'aide au fonds de roulement des cafetiers et restaurateurs traditionnels pour le redémarrage de leur activité. Régularisation du soutien porté à une entreprise.

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY donne lecture du rapport. Elle précise que sur l'enveloppe dédiée à ce dispositif (280 000 €), seuls 10 % des crédits auront été consommés.

Le Conseil permanent est invité à :
- attribuer une subvention de 400 € à l'entreprise Ttukun ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à la mise en place de cette aide.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 65 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°12 - Développement économique.
Mise en oeuvre de la fiche action 2.1 " Attirer, Recruter, Conserver les talents " du programme Territoire d'Industrie Pays Basque. Avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Adour Atlantique.

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver le nouveau plan de financement prévisionnel et la nouvelle durée de l'axe 2 du programme Territoire d'Industrie Pays Basque ;
- approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) Adour Atlantique pour la mise en œuvre de la fiche action 2.1 de l'axe 2 du programme Territoire d'Industrie Pays Basque ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer, ainsi que tout acte afférent.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 65 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Madame Maitena CURUTCHET procède à la présentation successive des rapports 13, 14 et 15 touchant tous trois à l'octroi de subventions à des structures d'accompagnement et de financement des entreprises, notamment dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire.

OJ N°13 - Développement économique.
Convention d'objectifs et de moyens 2022 avec la SCIC Interstices Sud Aquitaine.

Rapporteur : Madame Maitena CURUTCHET donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :
- attribuer une subvention de 16 000 € à la SCIC Interstices Sud Aquitaine au titre de l'accompagnement qu'elle réalise auprès de nouvelles entreprises du territoire ;
- approuver les termes de la conventions d'objectifs et de moyens 2022 correspondante, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout acte afférent.

OJ N°14 - Développement économique.
Convention d'objectifs et de moyens 2022 avec l'association France Active Nouvelle-Aquitaine.

Rapporteur : Madame Maitena CURUTCHET donne lecture du rapport.

Au regard des enjeux de soutien au développement sous toutes ses formes, dont l'Economie Sociale et Solidaire et l'entrepreneuriat associé, le Conseil permanent est invité à :
- attribuer une subvention de 13 500 € à l'association France Active Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2022 ;
- approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens correspondante ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout acte afférent.

OJ N°15 - Développement économique.
Convention d'objectifs et de moyens 2022 avec l'association ADIE.

Rapporteur : Madame Maitena CURUTCHET donne lecture du rapport.

Au regard des enjeux de soutien au développement sous toutes ses formes, dont l'Economie Sociale et Solidaire et l'entrepreneuriat associé, le Conseil permanent est invité à :
- attribuer une subvention de 13 500 € à l'association ADIE au titre de l'année 2022 ;
- approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens correspondante ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout acte afférent.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY soumet individuellement aux voix ces trois points.

OJ N°13 - Développement économique.
Convention d'objectifs et de moyens 2022 avec la SCIC Interstices Sud Aquitaine.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 64 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (ETCHEVERRY Pello)

OJ N°14 - Développement économique.
Convention d'objectifs et de moyens 2022 avec l'association France Active Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 64 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (ETCHEVERRY Pello)

OJ N°15 - Développement économique.
Convention d'objectifs et de moyens 2022 avec l'association ADIE.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 64 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (ETCHEVERRY Pello)

OJ N°16 - Développement économique.
Zone d'Activités Economiques Mindeia à Ainhoa. Délibération complémentaire aux délibérations n°9 et n°11 du Conseil permanent du 18 décembre 2018 portant cessions du lot n°1 à la commune d'Ainhoa et des lots n°7, 8 et 9 à la SCI Santesteban. Modification du calcul de la TVA sur marge et insertion de clauses résolutoires.

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAÏS-JAUREGUY donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les montants de TVA sur marge pour les lots n°7 (14 554,064 €), 8 (10 147,62 €), 9 (10 357,88 €) et du lot n°1 (17 644,06 €) de la zone d'activités économiques Mindeia à Ainhoa ;
- approuver les termes de la clause anti-spéculative, du pacte de préférence, de la clause de maintien d'activité et de l'engagement de construire avec clause résolutoire, qui seront repris dans les actes authentiques, étant entendu qu'en cas d'éventuelle clause concurrente inscrite dans le cahier des charges de la zone, les dispositions les plus restrictives s'appliqueront de plein droit ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes de vente afférents à ces transactions, aux charges et conditions qu'il jugera convenables, ainsi que toutes autres pièces s'y rapportant.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 64 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (ETCHEVERRY Pello)

Départs de Madame Maitena CURUTCHET et Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIERE.

OJ N°17 - Tourisme.
Avenant n°2 à la convention de partenariat 2021-2022 avec l'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques Béarn-Pays Basque pour la mise en oeuvre d'études d'observations touristiques.

Rapporteur : Monsieur Daniel OLÇOMENDY donne lecture du rapport. Il fait le lien avec des données sur les hébergements locatifs commercialisés sur les plateformes collaboratives qui ont pu être recroisées avec les éléments de la politique de l'habitat et de l'AUDAP, et la nécessité de poursuivre et même d'affiner cet observatoire touristique.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver le versement, à l'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques Béarn-Pays Basque, pour l'acquisition de données d'observation sur les hébergements locatifs commercialisés sur les plateformes collaboratives, d'une participation financière de 12 280 € au titre de l'année 2022 ;
- approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'études d'observations touristiques, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 62 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (HARDOUIN Laurence)

OJ N°18 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.
Lancement de l'édition 2022 des Appels à Projets Agriculture - Alimentation.

Rapporteur : Madame Isabelle PARGADE donne lecture du rapport.
Elle rappelle les trois appels à projets qui ont vocation à être lancés :

- « Fermes innovantes et pratiques agroécologiques » visant à accompagner l'émergence de l'innovation et favoriser l'expérimentation dans les fermes du territoire,
- « Nouveaux produits » visant à accompagner l'émergence de produits agricoles et agroalimentaires innovants ;
- « Circuits courts » visant à accompagner l'émergence d'initiatives portées par des agriculteurs et basées sur la commercialisation, en circuits courts et de proximité, de produits alimentaires locaux.

Le Conseil permanent est invité à autoriser le lancement de l'édition 2022 des trois Appels à Projets en matière d'agriculture, de pêche et d'agroalimentaire, et permettre l'émission de tout document (document de présentation de chaque Appel à Projets et/ou notice, formulaire, …) éventuellement nécessaire à leur mise en œuvre.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 62 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (HARDOUIN Laurence)

OJ N°19 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.
Projet "Ferme Agrizarbel" à Bidart. Validation du plan de financement et sollicitation de subventions auprès de partenaires.

Rapporteur : Madame Isabelle PARGADE donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :

- valider le plan de financement prévisionnel relatif à la construction de la ferme Agrizarbel, bâtiment agricole maraîcher, à Bidart ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le soutien de l'Etat à hauteur de 160 112 € et signer tout document relatif à cette sollicitation.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 62 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (HARDOUIN Laurence)

OJ N°20 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.
Secteur 1 (Sud Pays Basque). Relocalisation de la station d'épuration Archilua à Saint-Jean-de-Luz. Appel d'offres portant prestations de services pour le montage des dossiers règlementaires.

Rapporteur : Madame Maider AROSTEGUY donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation des bureaux d'études, selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert, pour les prestations de services relatives au montage des dossiers réglementaires pour la relocalisation de la station d'épuration d'Archilua à Saint-Jean-de-Luz.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 62 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (HARDOUIN Laurence)

OJ N°21- Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.
Secteur 6 (Soule). Actualisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et réalisation du schéma directeur des eaux pluviales du secteur de Mauléon-Licharre (6 communes). Appel d'offres pour la consultation de bureaux d'études.

Rapporteur : Madame Maider AROSTEGUY donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à autoriser Monsieur le Président à engager une consultation des bureaux d'études, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour l'actualisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales du secteur de Mauléon-Licharre.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 63 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°22- Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.
Secteur 1 (Sud Pays Basque). Travaux de pose d'une nouvelle canalisation d'eau potable chemin d'Ascain à Urrugne. Convention financière pour la prise en charge de la réfection de la voirie.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI donne lecture du rapport.

Dans l'attente de la réalisation d'une nouvelle canalisation d'eau potable chemin d'Ascain à Urrugne et compte tenu de l'importante dégradation de cette voie, le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de la convention financière relative à la prise en charge, à hauteur de 50 %, des travaux de réfection de cette voirie ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout acte afférent.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 63 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°23 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.
Secteur 2 (Côte Basque-Adour). Accompagnement financier pour favoriser des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau dans les périmètres de protection des captages de l'Ursuya.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI donne lecture du rapport.

Dans le cadre de l'accompagnement de Monsieur Ibar vers des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau dans les périmètres de protection des captages de l'Ursuya, le Conseil permanent est invité à attribuer à cet agriculteur une subvention d'un montant de 2 000 €.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 63 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Départ de Monsieur Patrick CHASSERIAUD.

OJ N°24 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.
Secteur 7 (Iholdi-Oztibarre - Garazi-Baigorri). Instauration des périmètres de protection de la prise d'eau Elhuet Erreka à Ossès. Prorogation de la déclaration d'utilité publique.

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN donne lecture du rapport.
Il procède, en séance, à un ajustement de la délibération, la commune d'Ossès étant propriétaire de 80% du périmètre de protection immédiat (et non 50 % comme indiqué par erreur), soit 1 996 m² sur un total de 2 496 m².

Le Conseil permanent est invité à :

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique d'instauration des périmètres de protection de la ressource en eau potable Elhuet Erreka, pour une durée de cinq ans, au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à poursuivre l'ensemble des démarches administrative et judiciaire permettant de mener à terme le projet ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités consécutives à ce projet, ainsi qu'à signer les actes et autres documents à intervenir ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux d'aménagement correspondants.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 62 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°25 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.
Secteur 7 (Iholdi-Oztibarre - Garazi-Baigorri). Instauration des périmètres de protection de la source Erreka Zarreko à Ossès. Prorogation de la déclaration d'utilité publique.

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique d'instauration des périmètres de protection de la ressource en eau potable Erreka Zarreko, pour une durée de cinq ans, au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à poursuivre l'ensemble des démarches administrative et judiciaire permettant de mener à terme le projet ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités consécutives à ce projet, ainsi qu'à signer les actes et autres documents à intervenir ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux d'aménagement correspondants.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 62 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°26 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Littoral et Milieux naturels.
Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Bayonne pour le suivi mammalogique de la Plaine d'Ansot et des Barthes de l'Urdains.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Bayonne (coordonnateur du groupement) pour le suivi mammalogique de la Plaine d'Ansot et des Barthes de l'Urdains ;
- approuver les termes de la convention correspondante, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que toute pièce afférente.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 62 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°27 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Littoral et Milieux naturels.
Animation des documents d'objectifs Natura 2000 Nive et Nivelle. Validation des plans de financement et sollicitation de subventions auprès du FEADER et de l'Etat.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI donne lecture du rapport.

Dans le cadre de l'animation des documents d'objectifs Natura 2000 Nive et Nivelle, le Conseil permanent est invité à :

- valider les plans de financements relatifs aux contrats Vison Nive amont et Mulette perlière Nivelle 2022-2024 ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et signer tout document relatif aux demandes de subventions ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre des deux projets.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 62 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°28 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Littoral et Milieux naturels.
Animation du document d'objectifs Natura 2000 Mer et Littoral. Validation du plan de financement et sollicitation de subventions auprès du FEADER et de l'Etat.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver le plan de financement prévisionnel relatif à l'animation du document d'objectifs Natura 2000 Mer et Littoral des sites FR7200775 « Domaine d'Abbadia et corniche basque», FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz », FR7212002 « Rochers de Biarritz : Bouccalot et la Roche ronde »;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et signer tout document relatif aux demandes de subventions ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre du projet.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 62 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Départ définitif de Monsieur Charles MASSONDO.

OJ N°29 - Prévention, collecte et valorisation des déchets.
Sécurisation et optimisation de la collecte des déchets. Validation du plan de financement prévisionnel et sollicitation de subventions auprès de partenaires.

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BUSSIRON donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :

- valider le plan de financement prévisionnel relatif à la sécurisation et à l'optimisation de la collecte des déchets sur le territoire du Pays Basque ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et signer tous documents relatifs aux demandes de subventions.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 60 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (ROQUES Marie-Josée)

OJ N°30 - Mobilités.
Parking de covoiturage de Biarritz-Barroilhet - Echangeur n°4 de l'autoroute A63. Conventions de partenariat et de financement avec la société Autoroutes du Sud de la France pour Vinci Autoroutes.

Rapporteur : Monsieur Jean-François IRIGOYEN donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes des conventions de financement et de partenariat relatives à l'aménagement du parking de covoiturage de Barroilhet à Biarritz – Echangeur n°4 de l'autoroute A63, réalisé par la société Autoroutes du Sud de la France pour Vinci Autoroutes dans le cadre de son contrat de concession ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 60 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (ROQUES Marie-Josée)

OJ N°31 - Mobilités
Voirie d'intérêt communautaire - Renouvellement des conventions de gestion de l'entretien courant conclues avec les communes de Bayonne, Anglet et Biarritz.

Rapporteur : Monsieur Jean-François IRIGOYEN donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver le renouvellement des conventions de gestion conclues avec les communes de Bayonne, Anglet et Biarritz pour l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire situées sur leur territoire ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? Monsieur ETXELEKU.*

Monsieur Peio ETXELEKU : *Je me fais ici le porte-parole de Monsieur Alain IRIART, absent, qui m'a alerté sur cette délibération et la carte qui lui est annexée, délimitant les voies d'intérêt communautaire. Cette carte ne semble pas correspondre à ce qui a été décidé en Conseil communautaire en 2018, sous le précédent mandat. La délimitation de la voirie d'intérêt communautaire se cantonnait aux voiries de transport en sites propres et aux voiries des zones d'activités économiques exclusivement. Or, ici, le périmètre serait largement élargi aux voiries qui avaient été transférées, si j'ai bien compris, du Département aux communes du BAB.*

Monsieur Rémi BOCHARD, Directeur Général des Services : *Le sujet des voiries d'intérêt communautaire a été pris avec beaucoup de difficultés au départ et, depuis, il n'a pas été remis sur l'ouvrage car il s'agit d'un sujet compliqué. Nous avons lancé le travail l'été dernier, avec Fabien DUPREZ (DGA Mobilités), en parallèle du travail réalisé sur les zones d'activités économiques. Malheureusement, nous n'avons pas avancé à la vitesse que nous aurions voulue, mais c'est vraiment quelque chose qui est sur notre plan de charges 2022 et nous espérons pouvoir vous présenter, d'ici la fin de l'année, une clarification sur ce sujet, qui nous met tous dans l'embarras.*
Néanmoins, pour le dossier qui nous concerne ce soir, il s'agit d'une simple prolongation des conventions de gestion avec les villes. Nous sommes dans la poursuite de ce qui se fait, sans que cela n'emporte conséquence, en attendant de rouvrir le sujet VIC et de reprendre les plans qui doivent être pour l'ensemble du Pays Basque rediscutés.

Monsieur Jean-François IRIGOYEN : *Sur ces voiries, il n'y a pas d'enjeu financier. C'est uniquement un conventionnement avec les villes s'agissant de l'entretien qu'elles opéraient jusqu'à présent.*

Monsieur Peio ETXELEKU : *Pourquoi le plan a évolué alors ?*

Monsieur Roland HIRIGOYEN : *Le plan n'a pas évolué. Simplement, nous nous étions dit à l'époque que des études devaient être réalisées pour vérifier que les transferts des VIC de l'ancienne ACBA avaient été réalisés dans les règles, en termes de compensations financières. C'est cela qui devait être étudié avant d'aborder le sujet des VIC au niveau des autres communes. Aujourd'hui, nous passons cette délibération sans que cela soit revenu en discussion.*

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Nous avons une question de fond à aborder qui n'est pas aujourd'hui réglée, mais dans l'intervalle il faut bien gérer l'entretien des voies. Cette délibération ne modifie pas l'ordonnancement juridique, elle n'a pas de caractère règlementaire, elle n'ajoute pas au droit et ne modifie rien. Il faudra remettre à plat totalement le sujet, cependant il faut bien que les communes Bayonne, Anglet, Biarritz effectuent des travaux. Cela permet de donner un fondement juridique à ces interventions ; ni plus, ni moins. La question de fond reste entière. Nous avions dit à la fin du précédent mandat que nous reverrions la question des VIC, mais depuis le début de ce mandat, pour des tas de raisons que nous n'avons pas besoin d'expliquer, nous ne nous sommes pas repenchés dessus.*

Monsieur Peio ETXELEKU : *La précédente convention est arrivée à échéance et n'est pas renouvelable tacitement ?*

Monsieur Sébastien EVRARD, Directeur Général Adjoint Ressources : *C'est cela. A l'époque, nous étions partis sur une durée plus courte pour traiter le sujet. Nous avions fait une convention « fermée » d'où le fait de devoir la renouveler positivement. C'est le sens de cette délibération qui apporte une modalité d'ajustement administrative et technique. Les questions qui s'étaient posées il y a 2-3 ans restent les mêmes aujourd'hui. Nous sommes en train d'y travailler, y compris sur les mises en perspective par rapport aux CLECT passées.*

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Nous pouvons peut-être ajouter dans la délibération une formulation pour rassurer, spécifiant que cette délibération n'a pas d'autre vocation que de permettre aux communes concernées d'assurer l'entretien de ces voies jusqu'à ce qu'une position de fond ait été prise sur le sujet des VIC.*

Monsieur Peio ETXELEKU : *Est-ce que nous pouvons aller jusqu'à essayer de nous fixer une échéance ?*

Monsieur Rémi BOCHARD, Directeur Général des Services : *L'objectif pour nous c'est la fin de l'année. Nous nous étions fixés un an. Nous avons du retard pour des raisons d'études et de complexité juridique. Sans rentrer dans le détail, sur les ZAE nous avons fait travailler un cabinet parisien parce que la loi n'a pas été écrite avec précision et la jurisprudence n'est pas stabilisée. Nous allons rassembler l'ensemble des éléments et nous nous sommes fixés comme échéance fin 2022.*

Monsieur Fabien DUPREZ, Directeur Général Adjoint Mobilités *: Juste vous préciser deux choses.*
La convention qui vous est proposée est d'un an, justement pour se fixer un temps court.
La deuxième chose est que cette convention est sans impact financier et ce pour une raison très simple qui est qu'en 2000, il était possible de transférer une partie de la compétence VIC qui concernait le gros entretien, l'investissement. Cela a été transféré avec une CLECT qui a eu lieu en 2000 entre l'ACBA et les communes.

En revanche, il n'y a pas eu de transfert de l'entretien courant. Les communes de Bayonne, Anglet, Biarritz sont restées en charge de cet entretien. Lorsque la CAPB s'est créée, la législation avait changé et il n'était plus possible de couper la compétence VIC. La CAPB était obligée d'intégrer l'entretien courant qu'elle avait redonné aux communes sans incidence financière puisqu'il n'y a pas eu de CLECT. Il n'y a pas eu d'entrées d'argent sur l'entretien courant. Il est donc normal qu'il n'y ait pas de sorties d'argent. Le jour où les choses auront été réglées, il y aura une CLECT et des conséquences financières pour que chacun s'y retrouve. Aujourd'hui, il n'y a aucune raison qu'il y ait des conséquences financières.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : Voilà pour ces explications qui sont claires pour un sujet complexe. Y-a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? *S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 48 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 13 (DARRICARRERE Raymond ; ETXELEKU Peio ; GASTAMBIDE Arño ; HIRIGOYEN Roland ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain (procuration donnée à ETXELEKU Peio) ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (procuration donnée à IPUTCHA Jean-Marie) ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; NADAUD Anne-Marie ; SANSBERRO Thierry)
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Départ de Monsieur Jean-Louis FOURNIER ayant reçu procuration de Madame Marie-Josée MILAOCQ.

OJ N°32 - Urbanisme et Aménagement.
Charte d'adhésion au dispositif GEOSUD de mutualisation de l'imagerie satellitaire entre acteurs publics.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver les termes de la charte d'adhésion au dispositif GEOSUD - DINAMIS de mutualisation de l'imagerie satellitaire entre acteurs publics, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer ;
- approuver les licences d'accès à DATA TERRA DINAMIS SPOT 6-7 et PLEIADES DSP CAT1 V4 avec AIRBUS DEFENSE & SPACE (DS), autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer et à réaliser les démarches d'adhésion numériques.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 59 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°33 - Urbanisme et Aménagement.
Acquisition de parcelles non bâties situées rue du Jaï Alaï à Saint-Jean-Pied-de-Port.

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver l'acquisition des parcelles non bâties suivantes, situées rue du Jaï Alaï à Saint-Jean-Pied-de-Port :

- parcelle A n°386p, de 21 m² environ, aux consorts Haramburu (Monsieur Jean-Marie Haramburu et Madame Isabelle Haramburu) ;
- parcelles A n°411p, A n°1200p, A n°1201p, de 111 m² environ, à Monsieur Jean-Jacques Etchandy ;
- parcelles A n°1292p, A n°1296p, de 156 m², environ à la SARL Errexki ;
- parcelles A n°1288p, A n°1290p, A n°1294p, A n°1295p, A n°1428p, de 609 m² environ, à l'association Ikastolen Egoitzak ;
- parcelles A n°1249p, A n°1253p, de 204 m² environ, à Monsieur Jean-Claude Urruty ;
- parcelle A n°1427p, de 6 m² environ, au Lycée agricole privé Frantesenia ;

➢ accepter que cette acquisition se réalise au prix de 1 218,50 € environ, réparti selon des prix différenciés en fonction de l'usage avant travaux, à savoir :
- Voirie : 0,15 €/m² ;
- Terrain non bâti : 5 €/m² ;

➢ autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes authentiques, aux charges et conditions qu'il jugera convenables, ainsi que tous documents utiles à l'aboutissement de ces acquisitions.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 59 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°34 - Paysages et patrimoines architecturaux et urbains.
Etude de délimitation de périmètre du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Bidart. Validation du plan de financement et sollicitation de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :

➢ valider le plan de financement prévisionnel relatif à l'étude de délimitation de périmètre du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Bidart ;

➢ autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter, au titre de cette étude, le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 12 813 €, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette sollicitation.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 58 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (BARANTHOL Jean-Marc)

OJ N°35 - Paysages et patrimoines architecturaux et urbains.
Inventaire du patrimoine culturel communautaire. Choix du thème d'étude et validation du cahier des clauses scientifiques et techniques dans le cadre du partenariat établi avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE donne lecture du rapport.

Dans le cadre de l'inventaire du patrimoine culturel (bâti et architectural) communautaire, le Conseil permanent est invité à :

- valider l'étude du thème relatif à l'architecture pastorale (bordes et cayolars) au sein du territoire du futur PNR Montagne Basque, incluant les trois PLUI infra-communautaires ;
- valider le cahier des clauses scientifiques et techniques correspondant, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 58 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (BARANTHOL Jean-Marc)

Départ de Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY qui donne procuration à Monsieur Jean-René ETCHEGARAY.

OJ N°36 - Habitat et Politique de la Ville. Gens du voyage.
Aire de grand passage des gens du voyage chemin du Moulin de Pey à Bayonne. Lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire.

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver le recours à une procédure de déclaration d'utilité publique au profit de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en vue de l'acquisition, par voie amiable ou d'expropriation, des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'aire de grand passage des gens du voyage chemin du Moulin de Pey à Bayonne ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à requérir auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques l'ouverture des enquêtes conjointes préalables :
  - afin d'obtenir la déclaration d'utilité du projet (DUP) d'aire de grand passage des gens du voyage ;
  - afin d'obtenir l'arrêté préfectoral de cessibilité des emprises foncières nécessaires au projet ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à porter les différentes études environnementales et techniques auprès de l'Autorité Environnementale, en vue d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet, ainsi qu'à signer les actes et autres documents à intervenir ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux d'aménagement correspondants.

Monsieur Roland HIRIGOYEN : *Je remercie Monsieur le Maire de Bayonne pour avoir entrepris les démarches nécessaires pour respecter le schéma départemental des gens du voyage sur le territoire Côte Basque-Adour.*

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Cela concerne en effet tout le pôle, cela se passe à Bayonne et cela concerne 4,2 hectares de terres. J'ai reçu en fin de semaine dernière les propriétaires du terrain. J'ai également reçu l'acquéreur pressenti du château de Pey situé à côté. Cet acquéreur ne voit pas d'un très bon œil l'implantation de cette aire. Je leur ai indiqué que nous allions délibérer ce soir sur ce dossier et que je n'avais aucun doute sur le fait que la délibération serait adoptée afin que la DUP puisse être signée par le Préfet qui n'attend que ça.*
Maintenant, il y aura d'autres terrains à trouver, mais c'est déjà, là, une pierre. Il y en aura d'autres, c'est certain.
Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 58 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (BARANTHOL Jean-Marc)

OJ N°37 - Partenariats et équipements culturels.
Berpiztu, plan de soutien à la relance du secteur culturel professionnel du Pays Basque (2021-2023). Attribution d'aides à un ensemble de projets artistiques au titre des différents dispositifs. Année 2022.

Rapporteur : Monsieur Antton CURUTCHARRY.

Monsieur Antton CURUTCHARRY : *Milesker Lehendakari jauna, hor dituzue diru-laguntza proposamenak Berpiztu plana kari.*

Monsieur Antton CURUTCHARRY donne lecture du rapport.

Dans le cadre du plan de soutien à la relance du secteur culturel professionnel du Pays Basque Berpiztu, le Conseil permanent est invité à attribuer des subventions pour un montant total de 39 713 €.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 59 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°38 - Partenariats et équipements culturels.
Convention d'objectifs et de moyens pluripartite avec l'Institut Culturel Basque au titre de l'année 2022.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY (en lieu et place de Monsieur Antton CURRUTCHARRY, afin de prévenir tout conflit d'intérêt, ce dernier siégeant en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération au sein de Conseil d'Administration de l'Institut Culturel Basque) donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :
- attribuer à l'Institut Culturel Basque, au titre de l'année 2022, une subvention à hauteur de 196 000 € ;
- approuver les termes de la convention correspondante, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 57 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participent pas au vote : 2 (CURUTCHARRY Antton ; ERREMUNDEGUY Joseba (procuration donnée à ETCHEGARAY Jean-René))
Non votants : 0

Départ de Monsieur Roland HIRIGOYEN.

OJ N°39 - Equipements et services à la population.
Convention de gestion d'un espace France Services avec la commune d'Anglet

Rapporteur : Monsieur Arnaud FONTAINE donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver les termes de la convention portant sur les modalités de gestion, par la commune d'Anglet, d'un espace France Services ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 58 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°40 - Cohésion sociale. Enfance et petite enfance.
Enfance et petite enfance. Service en ligne de la Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine pour la consultation du quotient familial. Conventions d'habilitation.

Rapporteur : Madame Muriel HOUET donne lecture du rapport.

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau service en ligne de la Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine, permettant aux partenaires de l'action sociale de consulter le montant du quotient familial mensuel de ses allocataires, le Conseil permanent est invité à :
- approuver, pour les accueils de loisirs communautaires et la crèche Eihartzea de Bardos, les termes des conventions habilitant les responsables de ces structures à consulter ces données ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer, ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 58 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°41 - Ressources humaines.
Fonctionnement de piscines communautaires. Conventions de mise à disposition de personnels des communes de Saint-Etienne-de-Baïgorry, Souraïde et Cambo-les-Bains auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Rapporteur : Madame Renée CARRIQUE donne lecture du rapport.

Dans le cadre du fonctionnement de piscines communautaires, le Conseil permanent est invité à :
- approuver les termes des conventions relatives à la mise à disposition d'agents des communes de Saint-Etienne-de-Baïgorry, de Souraïde et de Cambo-les-Bains auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 58 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Départs de Madame Laurence SAMANOS et de Monsieur SANSBERRO Thierry.

OJ N°42 - Patrimoine bâti et moyens généraux.
Appel d'offres pour la location et l'entretien des vêtements de travail des agents de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.
Annule et remplace la délibération n°25 du Conseil permanent du 12 novembre 2020.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY donne lecture du rapport.

Le Conseil permanent est invité à autoriser Monsieur le Président à engager une consultation des entreprises pour la location et l'entretien des vêtements de travail des agents de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY : *Y a-t-il des questions sur ce rapport? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « Contre »?*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 56 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

A l'issue de la séance publique, le Conseil permanent a été invité à prendre connaissance d'un rapport informatif.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président, remercie ses collègues et lève la séance à 20H50.

La secrétaire de séance,

Alexandra BOUR.